

EDITO

SBI Express N° 15 octobre 2011

Réponse du Conseil Municipal à Monsieur Gérard LEFEBVRE :

En tant que Président de l'association Regard'avenir, vous avez sollicité un rendez-vous, afin que vous nous exposiez vos idées sur l'urbanisation de notre commune. Au préalable, le Conseil Municipal souhaite vous faire un certain nombre d'observations.

1/Le PLU est aujourd'hui entre les mains du Tribunal Administratif (TA) par l'incitation de vous-même et de votre association : laissez le processus démocratique suivre son cours. Une telle rencontre pourrait avoir une réelle signification dans la mesure où elle aurait pour but d'évoquer le futur : aujourd'hui, avec la poussée urbanistique que nous connaissons, un document d'urbanisme a une durée de vie limitée et toutes idées nouvelles sont intéressantes à confronter. Le Conseil Municipal est donc tout prêt à rencontrer dans ces perspectives toute personne que ce sujet préoccupe et qui en ferait la demande.

2/ Il est bon de vous rappeler qu'avant le PLU, il y avait un POS en application depuis 1995; celui-ci déterminait, entre autre, la carte des zones constructibles avec leurs COS respectifs. Sur les 330 Ha. de superficie de la commune, lorsqu'on avait soustrait les espaces agricoles, les zones inondables et la carrière, il restait environ 130 Ha. constructibles ; ces 130Ha étaient en grande partie occupés par la zone UB, avec des parcelles de 2000M2, construites pour la grande majorité, sur lesquelles 1 seul logement était admis, avec un COS à 0.15. Quelques zones étaient réservées à des projets de lotissements, donc constructibles immédiatement (c'étaient les zones 1AU, terrains en face de la maison de retraite et Av des Helvètes).

3/Le POS devait être révisé, pour être en conformité avec la Loi SRU et le SCOT. Nous avons fait un préalable à cette révision : essayer dans la mesure du possible, de ne pas déclasser les terrains constructibles inscrits dans le POS de 1995, afin de ne pas spolier nos habitants. Par ailleurs, de par la Loi, nous avons obligation d'introduire la suppression de la superficie minimum pour construire. C'est-à-dire que sur la même parcelle de 2000 m2, un propriétaire, avec un COS à 0.15, avait la possibilité de construire 3 logements de 100 m2, ce qui induisait le triplement du nombre de logements par rapport à la situation de 1995. On peut imaginer aisément le changement urbanistique de notre commune.

Il a fallu se battre, pied à pied, pour obtenir de l'Etat et du SCOT, l'aval d'un COS à 0.10, afin de limiter cet excès de constructibilité : le COS à 0.10 permet, en effet, la construction de 2 logements, sur cette même parcelle. Il est applicable aujourd'hui, comme vous le savez, car ni le Préfet (malgré ses observations), ni les autres organismes de tutelle, n'ont poursuivi ce document devant le TA.

Nous avons du mal à comprendre vos intentions : lorsque vous étiez adjoint à l'urbanisme de la Commune de 2001 à 2008, vous avez validé le projet de développement (PADD) sur des points importants, que vous contestez aujourd'hui : le maintien dans notre PLU de la constructibilité des 2 zones de lotissements 1 AU ; vous souhaitiez un COS faible sur les zones UB (0.08), vous soutenez maintenant un COS à 0.15 ! ; vous avez validé le déclassement de la zone du bassin de rétention des Bruyères: votre dernier tract évoque son inutilité ; vous nous reprochez un trop plein de logements locatifs aidés inscrits dans le PLU, vous ne pouvez ignorer la Loi SRU et l'obligation de solidarité et de mixité ; le long de l'avenue des Helvètes, vous souligniez l'intérêt d'une limitation de la constructibilité introduite dans le PLU, vous êtes à l'initiative de tracts et articles prêchant, maintenant, le contraire sur ce secteur

L'action en justice, que vous avez initiée avec votre association, si elle aboutissait, entraînerait :

- Une annulation du PLU actuel,
- Le retour au POS antérieur pour une durée très limitée,
- L'obligation dans un délai rapide de refaire un nouveau PLU.

Dans cette hypothèse, il est vraisemblable, compte tenu de la situation de notre commune dans l'ouest lyonnais et des corrections apportées par la modification approuvée du SCOT en février 2010, que nous serions conduits, par le Préfet à présenter un nouveau document d'urbanisme avec des COS beaucoup plus élevés et donc une urbanisation démesurée (à moins de déclasser des zones actuellement constructibles). Nous sommes convaincus que la majorité des Spinosiens souhaitent, contre vents et marées, garder à notre village son identité.

Réponse adoptée à l'unanimité du Conseil Municipal le 11 Octobre 2011.

Etat civil

MARIAGES :

3 Septembre 2011
SIGNERET Pascale et CHAINTREUIL Philippe
DECES
Le 21 juillet, Michelle SOUZY, âgée de 83 ans

En bref

L'agence postale sera fermée les 31 octobre, 24 et 26 décembre 2011.
La mairie sera ouverte le 31 octobre de 14h à 16h.
La mairie sera fermée le samedi 24 le lundi 26 décembre 2011, et le samedi 31 décembre 2011 la mairie sera ouverte de 8h à 10h.

Infos

LOCATION DU MILLE CLUB
Deux salles pourront être louées aux associations du village et aux habitants de la commune :
- la salle 1, grande salle d'environ 120 m² à laquelle est adjointe un bar, des toilettes et le vestiaire ouest ;
- la salle 2, comprenant la cuisine (à ce jour elle ne peut être louée en raison des travaux nécessaires pour sa mise en conformité).
Les tarifs de la location de la salle 1 pour les particuliers sont les suivants :
- 220 € du 1er mai au 15 octobre ;
- 180 € du 16 octobre au 30 avril ;
- 50 % par journée supplémentaire
Une caution pour la salle devra être versée pour un montant de 400 €, ainsi

pratiques

qu'une caution pour le matériel de nettoyage d'un montant de 50 €.

LOCATION DE L'ESPACE CHABRIER
La salle 1, située au Sud du bâtiment principal d'une superficie de 70 m² peut être louée aux spinosiens et associations de la commune.
Les tarifs de la location de la salle 1 pour les particuliers sont les suivants :
- période hivernale : 200 €
- période estivale : 150 €
- journée supplémentaire : 50%
Une caution pour la salle devra être versée pour un montant de 200 €, ainsi qu'une caution pour le matériel de nettoyage d'un montant de 50 €.

Regards sur ...



Les conscrits

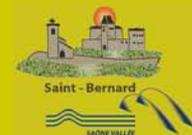
Le club des 6-1 a défilé dans St Bernard le vendredi 22 juillet, accompagné par la classe 0 qui enterrait son année de festivités de conscrits. Le samedi 23 juillet, les convives ont dû se replier au Mille Club pour le repas, car la météo n'a pas été très participative. Heureusement, le week end du 1er et 2 octobre a été magnifique pour accompagner les conscrits à la Maison de retraite Utrillo et lors de la vague dans les rues de St Bernard.



Le vide-greniers

Le dimanche 11 septembre, SPINOS'Animation a organisé la troisième édition du vide-greniers. L'équipe de SPINOS'Animation est maintenant bien rodée pour permettre aux exposants et aux visiteurs, de passer une très bonne journée. Le stand du CCAS a très bien fonctionné ; merci aux Spinosiens pour leurs dons et bravo Rose et Françoise pour l'animation de ce stand.





Inscription...

...sur les listes électorales

N'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales à la mairie avant le 31 décembre 2011 pour pouvoir voter à Saint-Bernard.

Un formulaire à remplir vous sera remis. Devront être fournies les pièces suivantes : une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Echéances électorales 2012

- Election présidentielle : 22 avril 2012 pour le 1er tour et 6 mai 2012 pour le second tour ;

- Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

Inscriptions d'office

Chaque année, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales.

L'inscription d'office concerne les français ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.

Les années d'élection (scrutin général), les jeunes devenus majeurs entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1er tour) sont également inscrits d'office

À noter : les jeunes qui deviennent majeurs entre 2 tours d'une élection ne sont pas inscrits et ne peuvent donc participer à ce scrutin.

Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent, de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La personne choisie pour voter est désignée librement, mais doit toutefois respecter certaines conditions.

La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Choix du mandataire

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit toutefois répondre aux conditions suivantes :

- Être inscrit dans la même commune. Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la

même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement.

- Ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Le mandataire qui vote en France ne peut pas détenir plus d'une procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

Où faire la démarche?

- Si le mandant habite en France, il peut se présenter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail

- S'il habite à l'étranger, il doit se présenter à l'ambassade ou au consulat de France s'il réside à l'étranger.

Pièces à fournir

Le mandant doit fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).

Lors de l'établissement de la procuration, le mandant remplit un formulaire sur place où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement.

Délais

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Déroulement du vote

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier.

Sylvie JAMBON

Gym à Saint-Bernard

C'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'une quinzaine de spinosiennes ont repris leur cours de gymnastique, encadré par Dominique Vendange et proposé par le Club de Loisirs. Ce cours de gymnastique adulte, qui a lieu au Mille Club le vendredi matin de 9h15 à 10h30, est varié, accessible et convivial.

N'hésitez pas à rejoindre le groupe; ce n'est pas trop tard ! Le coût est de 113€ pour l'année 2011-2012.

Dédicace à la Bibliothèque

Le samedi 1er octobre, Antonia Tricot-Reynaud, auteur, était présente à la bibliothèque pour accueillir les enfants et leur présenter ses livres. Un tour Eiffel, une marionnette de Guignol et un petit toucan attiraient toute l'attention de nos jeunes lecteurs, et donnaient en même temps la clé des titres. « Matt et Doudou visitent Paris », « Matt et Doudou visitent Lyon » et le tout récent « Matt et Doudou visitent la Dombes », sont destinés aux enfants à partir de 3 ans, qui se régaleront de ces histoires très simples et leurs illustrations naïves.

Les nouveautés de l'automne pour les adultes sont là, et les enfants vont découvrir beaucoup de nouveaux livres sur la mezzanine : des documentaires, B.D., romans et albums.

Venez les découvrir !

Rappel des heures d'ouverture : lundi de 16h à 18h, mercredi de 15h à 18h et samedi de 10h à 12h .

Travaux

La bande cyclable ainsi que le parcours piétonnier jouxtant l'avenue de la Grande Seiglière sont en cours d'achèvement.

Ces travaux conduits par la Communauté de communes créent une nouvelle liaison entre le village et Trévoux. Ils favoriseront l'écomobilité vers les Collège et Lycée.

L'extension de la Zone de Rencontre rue de la Saône est en cours.

Si tout va bien, pavés et peintures au sol seront en place fin novembre.





Coupe Alain CAIRE

Initialement prévu le 26 août, le concours de la famille Caire a été reporté (et oui, il pleuvait le 26 août) au 23 septembre.

Ce fut une belle soirée organisée en l'honneur d'Alain Caire ami des boulistes et trop tôt disparu.

L'amicale boule remercie Gilles Caire le frère d'Alain et Jimmy son neveu, ainsi que leurs épouses pour entretenir la mémoire et raviver les souvenirs. Merci pour cette belle soirée.



Coupe François PAOUR

L'amicale boule de Saint-Bernard a organisé un concours semi-nocturne doté de la coupe François Paour, ancien maire et fidèle adhérent de l'amicale boule à laquelle il est toujours resté très attaché, le vendredi 29 juillet 2011.



Ce concours était programmé le 22 juillet et a été reporté pour cause de la vogue.

Les 24 boulistes présents le 29 juillet malgré les congés, ne purent que constater les dégâts causés par les forains et jouer sur un terrain défoncé par les manèges et caravanes et s'efforcèrent de pallier à ce problème ; le but était certes d'honorer François Paour, mais la boule lyonnaise ne se pratique pas sur un terrain labouré.

Le gagnant à l'issue des parties système Aurard est Gérard Besson, Gros Jean Paul, second, et les suivants étaient André et Henri Jacquet, La soirée s'est terminée par un mâchon très convivial. Merci à vous François Paour pour votre générosité et amitié envers les boulistes.

La rentrée à l'école SPINOSA

118 élèves sont rentrés ce lundi 5 septembre à l'école SPINOSA. L'équipe enseignante n'a pas changé : Mme JACQUEROUX, Directrice, Mme MEXIS, Mme LAURENSEN, Mlle THEVIOT et Mme COUILLET.



La coupe Claudius PEILLIEN

Ce dimanche 2 octobre, sous un beau soleil, l'amicale boule a organisé le concours de boules doté de la coupe Claudius Peillien, ancien bouliste et vice président de l'amicale durant de nombreuses années.



Les spectateurs venus nombreux eux aussi, assistèrent à de belles parties puisqu'il y avait des joueurs de qualité venus disputer ce concours.

L'amicale boule et son président remercient tous les participants ; Ainsi que Mr et Mme Jean Paul Peillien, Mr et Mme Maurice Bardet de leur présence et de leur générosité, ce qui a permis d'organiser une belle compétition.

La coupe s'en est allée chez nos voisins de Misérieux pour une année.

Après la remise des coupes et fleurs aux finalistes, la société a invité tous les participants au vin d'honneur.

Chorale

La chorale a chanté au mariage de Marie Labrosse, secrétaire de SPINOSA'Animation, et de Guillaume GROSSET.



Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux mariés.



Saint Bernard Informations Express est édité par la Mairie de St Bernard. Bimestriel n°15. Octobre 2011.

Directeur de la publication : Bruno Balaý. Rédaction, photos et maquette : Christine Aguetant, Emmanuelle Vaginet, Michel Bongiraud.

Impression : Imp. Augagneur, 69400 Villefranche Sur Saône. Distribution : Par nos soins.

La rédaction du SBI adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu collaborer à la rédaction de ce numéro, en nous fournissant soit des articles soit des photos ou des documents, ou encore en nous faisant part de leurs suggestions. Prochain numéro : décembre 2011.

Pensez à nous faire parvenir vos communiqués et vos photos. Envoi possible par courriel : michel@bongiraud.com.